



Maures Bois Energie

Email : mbenergie83@gmail.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 22 septembre 2022 – 16H00

Etaient présents :

Claude AUDIBERT, (ASL Suberaie Varoise) Président - Collège 3
Michel FRANCO, (Mairie de Ramatuelle) – Trésorier - Collège 4
Fabien CODOU, (Mairie de la Môle) – Secrétaire - Collège 2
Philippe BREGLIANO (Coopérative France Forêt) adhérent de l'association
Georges Franco, collègue 5

Etaient représentés :

Jean Michel DRAGONE, (C.C. Cœur du Var) - Collège 1 – pouvoir à Claude AUDIBERT
Dominique BIQUILLON, (ONF) Secrétaire – Collège 4 – pouvoir à Michel FRANCO
Florence LANLIARD - collègue 5 – pouvoir à Georges Franco

Était excusée :

Christine AMRANE, Syndicat Mixte du Massif des Maures, - Collège 1

Était absente :

Aline CHARLES (Mairie du Plan de la Tour) Collège 1

Etaient également présents :

Carole BLION, Expertise-comptable (Cabinet Audicompta)
Fabrice KERCKHOVE, Expertise-comptable (Cabinet Audicompta),
Les salariées de l'ASL Suberaie Varoise :
Annie RAFFAELLI, chargée de gestion
Gisela SANTOS MATOS, technicienne forestière

Le 22 septembre 2022 à 16H00, les membres de l'Association se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Cœur du Var au Luc, sur convocation par courrier électronique du Président du 2 septembre 2022, pour la tenue d'un conseil d'administration à 16H00.

1. Renouvellement du Bureau :

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué procède conformément à l'article 9 des statuts, à la nomination des membres du bureau.

Jean Michel Dragone, élu Vice-Président le 15 décembre 2020, a donné sa démission à ce poste le 13 août 2022, mais a souhaité rester membre du Conseil d'administration.

La vice-présidence de l'association est proposée aux membres présents, Georges Franco accepte de prendre le poste.

Les 3 autres membres du Bureau sont candidats à leur réélection.

Sont élus à l'unanimité :

- **Président** : Collège 3 - Claude AUDIBERT, (ASL Suberaie Varoise)
- **Vice-Président** : Collège 5 – Georges FRANCO,
- **Trésorier** : Collège 4 - Michel FRANCO, (Mairie de Ramatuelle)
- **Secrétaire** : Collège2 - Fabien CODOU, (Mairie de la Môle)

2. Questions diverses :

❖ Avenir de Maures Bois énergie :

- Lors de la dernière Assemblée Générale du 6 décembre 2021, la possibilité que Maures Bois s'implante sur l'écopôle de Manjastre - commune de Bormes-les-Mimosas, gérée par la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, semblait une solution envisageable.
Le Syndicat Mixte du Massif des Maures portait, à travers son Contrat de Transition Ecologique et son projet de Charte forestière, plusieurs actions favorables au maintien sur le territoire des Maures d'une plateforme à vocation bois-énergie, paillage, bois d'œuvre et liège.
Le sujet avait été soumis à la réflexion du service en charge de l'élaboration du dossier de renouvellement du marché de gestion des déchets, de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures.
Le 17 décembre 2021, le directeur adjoint de la CCMPM, M. Eric Brousse, a informé l'association, que compte tenu du manque de place sur la déchetterie- sans réserve foncière, et des projets en cours, la solution d'accueil que nous souhaitions, ne pourrait pas voir le jour. Aucun courrier officiel n'a été reçu.
- Un projet de Pôle « bois et biosourcés » a été déposé par la scierie EARL La Croix Valmer.
MBE est associée au projet car dans son activité forêt bois, est prévu un lieu de stockage pour le bois énergie.
Cette entreprise gérée par Jean-Paul Bottero, est actuellement à la recherche de foncier, car elle doit se délocaliser à la suite d'une décision de justice.
Le projet est en attente du soutien de la CCGST, du Département, de la Région, les Communes Forestières 83, et de l'ONF.
L'entreprise avait trouvé un terrain situé en zone agricole sur Gassin. La SAFER qui régule les prix de vente du foncier agricole, s'est opposée à cette vente compte tenu du montant trop élevé de la transaction.
La recherche de foncier se poursuit.

❖ Délibération de soutien à la Charte Forestière du Massif des Maures

Madame AMRANE, Présidente du SMMM, a demandé par courriel du 8 août 2022, que MBE formalise sa volonté d'accompagner le déploiement de la charte forestière et de lui faire parvenir son avis de principe, de prévoir un courrier de soutien.

❖ **Achat de machines à lever le liège :**

Les conventions d'aide à l'achat des machines du Département et de la Région ont été reçues.
Sur un Le budget total estimé de 13 544 € :

- La Région finance à hauteur de 5 418 € (40 %)
- Le Département aide pour un montant de 3 649 €, (27 %) déjà versé en aout 2022.

Les machines n'ont pas pu être achetées en 2022 :

L'entreprise AMORIM, leader mondial du liège, a racheté le brevet à son inventeur COVELESS, dans le but de les rendre plus performantes. (Celles-ci rencontrent des problèmes techniques qu'Amorim veut rapidement résoudre).

MBE devrait recevoir de nouveaux devis en fin d'année.

Les machines doivent sauf demande de prorogation, être achetées avant le 27 juin 2023 date butoir de la convention du Département.

Remarque : Fabrice KERCKHOVE, du Cabinet Audicompta, recommande que l'association assure ces machines à lever le liège.

❖ **Augmentation du prix des plaquettes :**

A la suite d'une augmentation générale des prix, notamment du bois et du carburant, notre partenaire AFA Energie, nous facture à présent la tonne de plaquettes 85 €HT au lieu de 80 € HT auparavant.
Afin de conserver notre marge de 5 €, notre prix HT la tonne passe par conséquent de 90 à 95 €.

Prix de vente d'AFA :

- Plaquette : 85 € HT la tonne,
- Paillage de pin : 37 € HT le m3,
- Paillage de chêne liège : 40 € HT le m3

L'entreprise de transport Ottaviani, qui réalise pour MBE la presque totalité des livraisons, applique depuis le 1^{er} avril 2022 une indexation gasoil, qui suit l'indice CNR gazole professionnel. Nous répercutons cette indexation aux clients de MBE.

- Avril : 13,11 € du prix de la livraison
- Mai : 11,27 % du prix de la livraison
- Juin : 11,73 % du prix de la livraison
- Juillet : 15,69 % du prix de la livraison
- Aout : 13,38 % du prix de la livraison
- Septembre : 11,98 % du prix de la livraison

Le Conseil d'Administration approuve et soutient l'association sur tous les sujets abordés en « questions diverses ».

❖ **Point sur la trésorerie de Maures Bois Energie :**

L'association a ouvert un Livret A auprès du Crédit Agricole. Il est actuellement à son maximum de 76 500 €.

Le Conseil d'Administration décide de destiner cette épargne au financement de la nouvelle plateforme.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17H00.

Le Président,
Claude Audibert

Le Vice Président,
Georges Franco

Le Trésorier,
Michel Franco

Le Secrétaire,
Fabien Codou

